



Retour de congés et jours de repos

Par **kayakalo**, le **19/03/2015** à **08:31**

Bonjour, je travaille dans un Ehpad en tant qu'Aide de vie de nuit.
Je travaille par roulement :
1 semaine: lundi, mardi, vendredi, samedi, dimanche et repos mercredi et jeudi.
2 semaine: mercredi, jeudi et repos lundi, mardi, vendredi, samedi, dimanche.
J'ai posé des congés à partir de ce lundi (dans ma semaine 1) jusqu'au mercredi de la semaine 2 suivante, donc je reprendrais le travail le jeudi et repartirais en repos .
La cadre m'a répondu que cela n'était pas possible car il faut avoir travaillé minimum 2 jours.
Merci beaucoup pour vos réponses.
A bientôt

Par **moisse**, le **19/03/2015** à **09:05**

Bonjour,
Tout est possible sauf que :
* c'est l'employeur qui fixe les dates de départ et retour de congés
* il va y avoir dans votre décompte une controverse sur le nombre de jours à décompter.
Je serai l'employeur je n'accepterai pas votre retour le mercredi et vous débiterai de votre compte 2 semaines de CP.

Par **kayakalo**, le **19/03/2015** à **10:16**

merci pour votre réponse, j'ai un "mais" à formuler :
je reprends un jour, cela ne compte pas comme les retours de maladie ?
il faut travailler un jour pour partir en congé ?
Cordialement

Par **Lag0**, le **19/03/2015** à **10:56**

Bonjour,
Il n'existe aucune règle légale à ce niveau.
Votre projet est tout à fait dans la légalité, rien n'empêche de revenir de congés un jour avant les repos.
C'est la même chose pour un salarié qui travaille du lundi au vendredi et qui prend un congé du lundi au jeudi, il n'y a pas de problème légal.
En revanche, comme vous l'a dit moisse, vu que c'est l'employeur qui décide à la fin de vos dates de congé, il peut très bien vous en imposer d'autres que celles qui vous intéressent...